

Le p'tit Valbourgeois

N° 14 - Juin 2023

L'Edito

Il est de coutume de faire un point d'étape à mi-mandat

Même si je ne vais pas revenir sur les différents investissements que nous avons réalisés au cours de ces trois dernières années, je tenais à vous informer des sujets d'actualité du moment.

La sécurité routière faisait partie des axes forts que nous vous avons présentés lors des dernières élections. Trois ans après, nous allons mettre en œuvre les dernières démarches qui ont abouti auprès du Département. Ainsi, la CD26-1 coupant notre village en deux sera limitée à 30 km/h, et le début d'agglomération (côté Maintenon) sera déplacé afin de créer une zone de ralentissement. Des STOP seront ajoutés sur la rue Jean Moulin et la rue du bassin à Théléville, et une partie de la rue des Eternys sera mise en sens unique. Un « parking » a été réalisé au stade le long du chemin (côté Néron) pour limiter le risque lié au stationnement le long de la route de Bois Richeux. Par contre, côté Domaine du Grand Gland, rien de neuf, le département n'acceptant pas de passer en zone « agglomération » le tronçon de la CD26-1 entre le virage du Bois Corbières et les limites de la commune, ce qui empêche de fait tout aménagement communal.

Second sujet d'actualité : le Plan Local d'Urbanisme est en fin de rédaction. Il vous sera présenté en réunion publique **le vendredi 16 juin à 20 heures**. Puis, une fois l'avis des personnalités publiques associées obtenu, l'enquête publique courant octobre pourra se dérouler, vous donnant ainsi accès à l'intégralité des documents.

Côté travaux, vous avez pu remarquer ceux du cimetière, réalisés dans le cadre de la mise en accessibilité des lieux publics. Ils correspondent à une première étape qui s'intègre dans la procédure actuelle de reprise des tombes en état d'abandon. Nous prévoyons en effet d'améliorer le visuel d'ensemble en réalisant des plantations d'arbustes.

La commune est aussi en train d'étudier la faisabilité pour l'implantation d'une micro-crèche permettant d'accueillir 12 enfants. Le dossier doit être déposé pour le 30 juin afin d'avoir un retour de la CAF en fin d'année. Une association partenaire est partie prenante pour gérer l'infrastructure qui lui serait mise à disposition moyennant un loyer. Dans le cas où le dossier serait retenu par la CAF, le projet pourrait voir le jour courant 2025.

Malgré une inflation galopante, le Conseil Municipal a décidé, au moment du vote du budget, de n'augmenter ni les taux d'imposition, ni les tarifs des services. Ces choix budgétaires nous amènent ainsi à différer certains investissements afin de limiter le recours à l'emprunt. Ainsi en 2023, en plus des travaux déjà planifiés sur l'exercice précédent, comme la sécurité routière ou le cimetière, le conseil municipal a décidé de modifier les sanitaires de l'école maternelle.

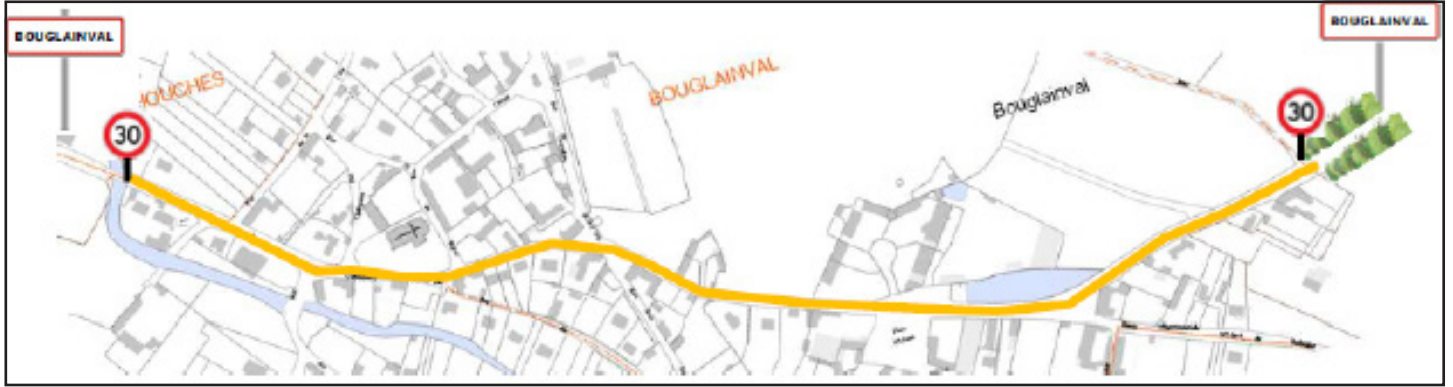
Philippe BAETEMAN
Maire de Bouglainval



Un point sur la Sécurité Routière à Bouglainval

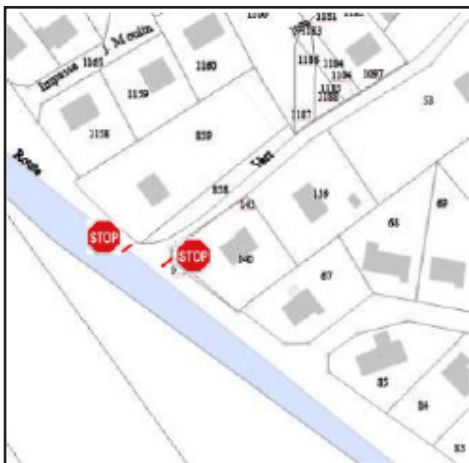
Ah si seulement les automobilistes respectaient les limitations de vitesse !

Hélas, il n'en est rien. Aussi, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une zone à 30 km/h Rue de Châteauneuf / Rue de Maintenon afin de diminuer la vitesse sur l'axe principal : la Départementale D26-1. La pose des panneaux de signalisation devrait être réalisée dans le courant de la semaine du 10 juin.

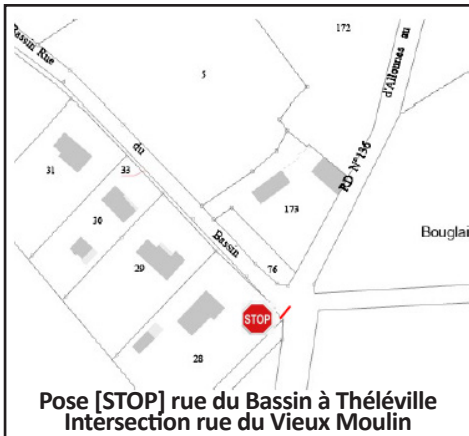


Comme vous avez pu le constater, une reprise du marquage au sol au niveau des séparateurs ainsi que l'emploi de flashes lumineux ont déjà eu lieu, améliorant ainsi la signalisation de nuit.

Après accord du Département, il sera procédé au déplacement de l'entrée en agglomération côté rue de Maintenon, afin de pouvoir passer de 80km/h à 50km/h puis à 30 km/h à l'entrée du village.



Pose de [STOP]
Rue Jean Moulin – Intersection Chemin Vert

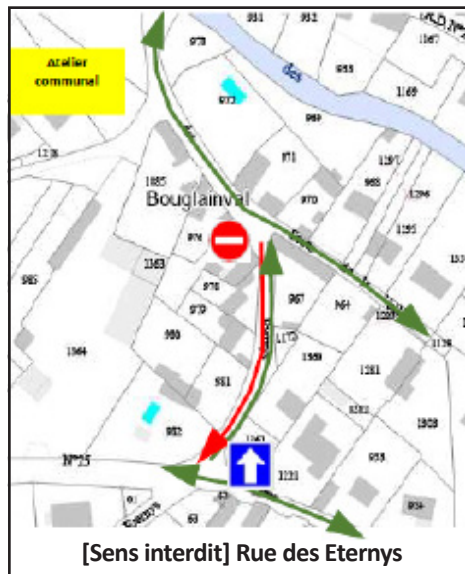


Pose [STOP] rue du Bassin à Théléville
Intersection rue du Vieux Moulin

Une haie végétalisée sera par la suite plantée pour marquer visuellement l'entrée de notre village.

Par ailleurs, afin de sécuriser certains secteurs, des modifications de circulation sont également prévues.

Nous allons ainsi procéder à la mise en place d'une signalisation « STOP » au niveau de la rue Jean Moulin, dans les deux sens, afin de sécuriser les usagers descendants la Rue du Chemin Vert.



[Sens interdit] Rue des Eternys



Sur Théléville, nous allons procéder à la pose d'un panneau « STOP » à l'intersection de la Rue du Bassin angle Rue du Vieux Moulin (RD136).

Et enfin, nous procéderons à un changement de circulation sur une partie de la rue des Eternys qui passera en sens unique.

Pour terminer notre petit tour du village, il est prévu, dans le courant du mois de juin, la pose d'un radar pédagogique en deux points dans un premier temps: le premier au niveau de la Rue de Maintenon (Place d'Arbout dans le sens Maintenon / Saint Chéron) et le deuxième Rue de Châteauneuf dans le sens Saint Chéron / Maintenon.

Zoom sur

... le Plan Local d'Urbanisme

8 juillet 2021 : Prescription révision PLU

9 juin 2022 : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable aux Personnes Publiques Associées (PADD)

9 septembre 2022 : Débat en Conseil Municipal sur les orientations du PADD

14 octobre 2022 : Réunion publique de présentation du Projet d'aménagement et de développement durable

5 mai 2023 : Présentation du PLU aux Personnes Publiques Associées

16 juin 2023 : Réunion publique de présentation du PLU

23 juin 2023 : Arrêt du PLU en Conseil Municipal

Octobre 2023 : Enquête publique

Le conseil municipal a prescrit la révision du PLU le 8 juillet 2021.

Cette révision avait pour objectif :

- ◇ D'intégrer les évolutions législatives issues des différentes lois postérieures à la date d'approbation du PLU en vigueur (Grenelle de l'environnement, loi ALUR, Loi Evolution du Logement et de l'Aménagement et du Numérique,...);
- ◇ D'intégrer les principes d'aménagement définis par le SCOT de Chartres Métropole;
- ◇ De simplifier les dispositions réglementaires du PLU considérées comme trop contraignantes pour les porteurs de projets;
- ◇ De proposer un parti d'aménagement limitant les secteurs d'extension urbaine aux justes besoins de la collectivité;
- ◇ De diversifier l'offre de logements (occupants, typologie, statut...);
- ◇ De mettre en valeur la richesse environnementale de la commune;
- ◇ De favoriser les activités de tourisme;
- ◇ De développer les liaisons douces principalement pour raccorder les hameaux au bourg;
- ◇ De sécuriser la traversée du village en accentuant l'urbanisation en entrée d'agglomération (et de traiter les cas particuliers du hameau de Théléville et du Domaine du Grand Gland);
- ◇ De définir des lieux de convivialité et de rencontre pour animer le village.

Après 22 mois de travail avec le cabinet d'étude « **En Perspective** », 16 réunions de travail (dont 2 avec les Personnalités Publiques Associées) et une réunion publique, les documents aboutissent. Nous allons ainsi vous présenter les conclusions du PLU (comme le zonage et les grandes lignes du règlement) à l'occasion de la **réunion du 16 juin à 20h00**.

Courant octobre 2023, se tiendra l'enquête publique qui durera un mois. Pendant cette période, vous pourrez venir consulter les documents et échanger avec le commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le nouveau PLU devrait ainsi être approuvé en fin d'année 2023.

Retrouvez-nous le 16 juin prochain !



Actualités

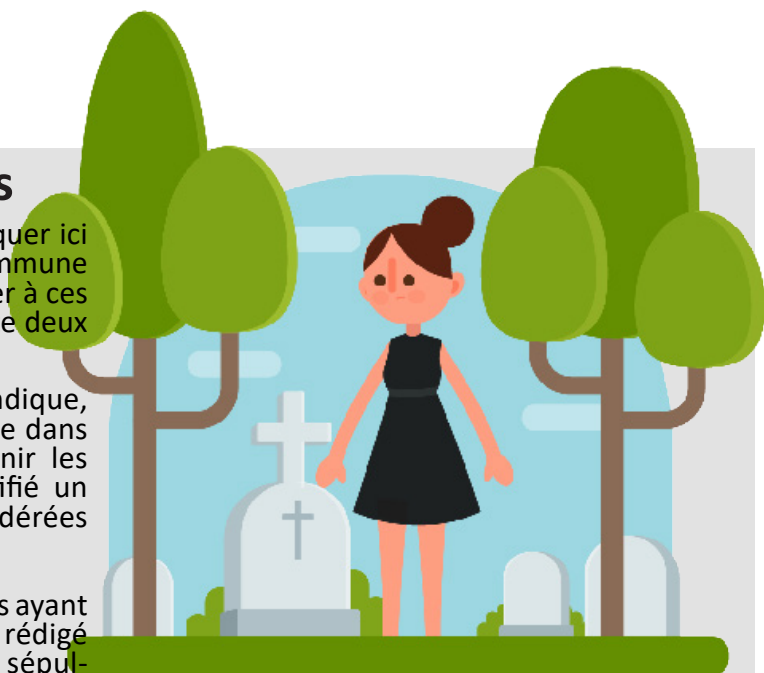
Procédure de relevage des tombes

Quand on se promène dans le cimetière, on peut remarquer ici et là des tombes qui semblent en état d'abandon. La commune a donc décidé de s'atteler aux procédures afin de remédier à ces abandons. Tout d'abord, il convient de rappeler qu'il existe deux types de concessions.

Les concessions perpétuelles qui, comme leur nom l'indique, sont transférées de génération en génération, sans limite dans le temps, et qui imposent aux descendants d'entretenir les tombes. Malgré cette obligation, la commune a identifié un certain nombre de sépultures qui peuvent être considérées comme étant à l'état d'abandon.

Un premier constat a été réalisé le 17 mai, les descendants ayant été conviés par voie d'affichage. Un procès-verbal a été rédigé listant nominativement les défauts constatés sur chaque sépulture concernée. Sachez qu'il est impératif de se faire connaître en Mairie pour prendre connaissance des travaux à faire, faute de quoi, la procédure de relevage se poursuivra. Les tombes sont relevées dans la dignité des défunts et les ossements sont déposés dans un reliquaire, dans l'ossuaire à l'entrée du cimetière. La liste nominative des concessions concernées est affichée au niveau du cimetière. Toute personne pouvant donner des renseignements au sujet de ces concessions est donc priée de **contacter la Mairie**.

Les concessions temporaires sont des concessions prises pour une durée de 15, 30 ou 50 ans. Lorsque la durée est écoulée, les descendants ont la possibilité de prolonger la concession, auquel cas il faut se rapprocher de la Mairie pour faire le nécessaire. La commune a la possibilité de refuser la prolongation d'une concession, notamment si celle-ci nécessite des travaux afin d'en garantir la conservation. Dans ce cas, des travaux devront être réalisés en amont. Les personnes ayant des concessions non perpétuelles doivent s'assurer de la validité de leur concession en fonction de la durée prise au départ. Une procédure de reprise des concessions dont la durée n'aurait pas été reconduite sera lancée. Si vous ne connaissez pas la durée de votre concession, **veuillez contacter la Mairie**.



837 habitants



C'est la population « théorique » que devrait compter la commune en 2035, soit seulement 36 habitants de plus qu'en 1999 !!

Cette augmentation devrait permettre de maintenir un flux d'habitants suffisant (notamment des enfants) pour faire perdurer notre école et les services associés (restauration scolaire, périscolaire, centre de loisirs).

De même, l'installation d'une micro-crèche nous permettrait de proposer, en particulier aux nouveaux habitants, des solutions de garde alternatives aux assistantes maternelles, qui ne sont plus assez présentes sur la commune.

Formation des agents aux gestes de premiers secours

L'ensemble du personnel communal a suivi une formation aux gestes de premiers secours les mercredis 24 et 31 mai dernier.

Cette formation, organisée par la Croix Rouge Française, a pour vocation de permettre à tous les agents d'intervenir en cas d'urgence, aussi bien au niveau du complexe communal que de l'école.



Divers ...

Sapeurs Pompiers

Devenez sapeur pompier volontaire à Maintenon en intervenant uniquement sur des missions SUAP, selon votre souhait ou si votre profil médical le contraint.

Pour plus d'informations, contactez le Centre d'Incendie et de Secours de Maintenon par mail:

marie.frq@hotmail.fr



Recensement

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Mais même si ce délai de 3 mois est dépassé, un jeune peut toujours se faire recenser jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches.



Vidange des fosses septiques

La commune de Bouglainval organise tous les ans une campagne de vidange des fosses septiques. Vous avez la possibilité de choisir la société Albert Michel, ou de passer par Chartres Métropole ou par une société de votre choix.

Si vous êtes intéressés par la **société Albert Michel**, celle-ci vous propose le passage groupé de vidanges des fosses septiques aux dates suivantes : jeudi 8 juin, mercredi 14 juin, mardi 20 juin, lundi 26 juin et vendredi 7 juillet, au prix de 150 € jusqu'à 3m³ et 20 € par m³ supplémentaire. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter la Mairie et préciser la date souhaitée (qui vous sera confirmée dès la planification effectuée) et le type de fosse (1 bac, 2 bacs, fosse septique, fosse toute eaux).

Pour Chartres Métropole, téléchargez le dossier sur le site de la Mairie et renvoyez-le à l'adresse indiquée.



Le nouveau lycée de Hanches

Lors de réunion de préparation en 2021, l'académie avait prévu de permettre aux enfants de Bouglainval d'accéder aux lycées de Chartres et de Hanches (la commune aurait ainsi bénéficié d'une double sectorisation). Après étude de la Région (notamment sur la mise en place du transport scolaire nécessaire), l'académie a décidé de ne définir que le lycée de Chartres comme lycée de secteur (donc pas de changement par rapport à la sectorisation actuelle).

La communication au service des Valbourgeois

Panneau Pocket

Grâce à l'application gratuite PanneauPocket, les alertes de votre Mairie et



les panneaux d'information de votre lieu de vie vous accompagnent partout. Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information.



Télécharger l'application PanneauPocket sur votre téléphone (disponible sur google play ou en scannant le QR code) pour rester informés en temps réel des informations publiées par la Mairie de Bouglainval.

Facebook



La **Mairie de Bouglainval** vous accueille sur sa **page Facebook**, pensée comme un lien entre les habitants de la Commune. Retrouvez régulièrement des informations utiles et faites de cet espace un lieu de rencontre et d'échange.

Découvrez également les différents groupes créés et destinés à vous permettre de partager vos centres d'intérêt et des informations ciblées. Et n'hésitez pas à partager avec nous vos propositions et commentaires....

@MairieBouglainval

Sans oublier notre site internet !



Vita Gym Bouglainval

Tous les mercredis soir, à 20h15, Vita Gym Bouglainval organise des cours de Gym Volontaire avec un professeur diplômé. Les cours se tiennent à Chartainvilliers. Appelez le 06 18 29 71 78 pour plus d'informations et pour vous inscrire.

La Pat' du Pirate 28

Retrouvez tous les vendredis midi, sur le parking de la Mairie de Bouglainval **La Pat' du Pirate 28** avec ses crêpes et galettes. Commandes au 06 87 30 85 38 dès le jeudi soir. Consultez la page Facebook de la **Pat' du Pirate 28**



Café des Sages



La Mairie de Bouglainval vous propose de vous retrouver au Café des Sages, dans l'enceinte de la Mairie de Bouglainval, tous les vendredis de 14h00 à 16h30.

Afin d'assurer ce service, la Mairie a confié l'animation à Corinne Poupeau pour ces temps d'échange qui vous permettront de participer à des activités spécialement développées pour vous, d'échanger avec les autres participants ou de juste savourer une boisson en partageant un moment convivial.



Tony Pizza

Retrouvez **tous les jeudis soir**, sur le parking de la Mairie de Bouglainval, Tony Pizza.

Possibilité de commander dès le mercredi en appelant le 06 62 14 60 97. Vous pouvez également commander sur place.

L'APEB (Association des Parents d'Elèves de Bouglainval)

L'APEB, qui reprend du service après une période de sommeil, s'est fixée comme objectif de **RASSEMBLER** pour partager de bons moments autour d'événements festifs et pour récolter des fonds au profit d'activités scolaires. Suivez les actions sur la page facebook ou prenez contact si vous souhaitez rejoindre l'association !



apebouglainval28@gmail.com



Ape Bouglainval



APEB

Association des Parents d'Elèves de Bouglainval

Transport scolaire

Abonnement Annuel Jeune Rentrée 2023

Parents, pensez à l'abonnement au transport scolaire de votre enfant !

L'abonnement annuel Jeune est réservé aux jeunes de moins de 18 ans et aux jeunes de plus de 18 ans résidant sur le territoire de Chartres métropole et scolarisés dans le secondaire.

Attention, vous devez effectuer l'achat ou le renouvellement de votre abonnement Jeune avant le 31 juillet. A compter du 1er août une pénalité de retard de 30€ sera appliquée sur l'achat de chaque abonnement Jeune. Connectez-vous sur le site de Filibus : <https://eboutique.filibus.fr/>

Agenda

Fête de l'école de Bouglainval

Samedi 17 Juin à 10h00

Salle des fêtes de Bouglainval - **Entrée gratuite**

Après plusieurs années compliquées suite à la crise du COVID, la **Fête de l'école reprend !** Rendez-vous **samedi 17 juin** avec au programme : spectacle des enfants le matin, sous la houlette des maîtresses; remise des prix par le conseil municipal; pique-nique le midi et kermesse l'après-midi, organisés par l'APEB. Pour rappel, l'ensemble des bénéfices réalisés par l'APEB lui permet de contribuer au financement des projets de l'école.

L'APEB recherche des bénévoles (tenue des stands, montage des barnums, etc.). Si vous souhaitez donner un coup de main, contactez-les : apebouglainval28@gmail.com





CHARTRES MÉTROPOLE

Retrouvez plus d'informations sur le site de www.chartres-metropole.fr

Et dans le magazine **VOTRE AGGLO**

Service de transport

Chartres Métropole gère le transport scolaire pour les collégiens et les lycéens.

Moyennant une adhésion à Filibus JV-MALIN de 10 €, vos enfants peuvent utiliser en plus gratuitement les bus urbains, de quoi aller tranquillement à la piscine, au cinéma, etc. et même pendant les vacances.

Par ailleurs, si vous devez vous déplacer sur Chartres de façon exceptionnelle ou vous êtes étudiant et qu'il n'y a pas de transport pendant les vacances, vous pouvez contacter les services Filibus à la demande.

Avec le service **Filibus "à la demande"**, vous pouvez vous déplacer de votre commune de résidence vers l'un des 13 points de desserte prédéfinis : Réservez dès à présent votre transport au 0 801 90 10 28



Le point d'accès au droit (PAD)



Le PAD est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accès au droit et d'aide aux victimes.

Il apporte également une contribution qualitative aux besoins de Justice de proximité en assurant une présence judiciaire auprès des populations.

Le PAD garantit également l'intervention de professionnels habilités et d'associations conventionnées.

Les prestations sont gratuites et confidentielles

Le PAD est ouvert du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

5 Rue du Docteur Gibert
28000 Chartres
Tél : 02 36 67 30 40
pad@agglo-ville.chartres.fr



Point d'information jeunesse

Le Point d'information jeunesse (PIJ) de Chartres métropole compte trois antennes, à Saint-Georges-sur-Eure, Maintenon et Sours.

Les PIJ de Chartres métropole ont pour objectif de favoriser l'autonomie des jeunes par un meilleur accès à l'information.

1 Rue du Pont Rouge
28130 Maintenon
Tél. 02 37 26 98 86
pj.chartres-metropole@ijcentre.fr

Accueil sur rendez-vous tous les vendredis, même pendant les vacances scolaires, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30



Vous avez un projet de rénovation et d'amélioration de votre habitation, avez le réflexe de contacter Chartres Renov'Habitat qui pourra vous conseiller et vous faire, peut-être, bénéficier d'aides financières.

Appelez le 02 37 23 40 00



Vous déménagez ou emménagez, ou vous avez simplement un problème avec votre alimentation en eau ...

N'hésitez pas à contacter CM Eau en téléphonant au 02 34 43 90 22

Par mail: contact@cmeau.com



Entretien des limites de propriété



Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent maîtriser les arbres ou arbustes en limite de propriété pour ne pas qu'ils empiètent sur le domaine public et entretenir les abords de leur propriété.

De plus, la vallée du Larys n'est pas une décharge et il est interdit d'y abandonner les déchets (verts ou autres) sous peine de poursuite. **De nombreux abus ayant été constatés ces derniers temps, des contrôles seront instaurés et conduits régulièrement.**

Horaires d'ouverture de la Mairie



Votre Mairie est ouverte aux jours et horaires suivants:

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Jeudi de 15h00 à 16h30
- Samedi de 10h à 12h les semaines impaires

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous. Contactez-nous au 02 37 22 88 08

Recrutement !

Suite au départ de Mme Patricia COREN, qui a décidé de rejoindre Chartres Métropole, nous avons recruté Mme Andréa LIBERTI comme nouvelle secrétaire de Mairie depuis le 20 février dernier.

Etant à 80 %, les horaires de permanence de la Mairie ont été adaptés en conséquence.

Merci de lui réserver un bon accueil !



Feux interdits



Par arrêté préfectoral, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler des déchets verts ou tout autre matériau sur la commune.

Vous pouvez déposer vos déchets verts : feuilles, herbes tondues, bran-

chages à la déchetterie de Pierres (l'accès est gratuit, pour les nouveaux arrivants, vous devez faire une demande de carte d'accès au préalable avec un justificatif de domicile et votre carte d'identité).

Les modalités exactes d'accès vous seront indiqués par la déchetterie.

2 rue du Clos de Marolles
28130 Pierres
Tél. : 07 48 10 95 53

Nuisances sonores

Nous vous rappelons qu'en zone urbaine, **le klaxon est interdit** sauf danger immédiat afin de respecter la tranquillité des riverains. Lorsque la nuit tombe, les avertisseurs lumineux sont à privilégier. Le klaxon n'est à employer qu'en cas d'absolue nécessité.

Par ailleurs, l'utilisation des matériels amenant des nuisances sonores (tondeuse, taille haie, tronçonneuse, etc.) est tolérée du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Numéros d'urgence



Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval
Responsable de la Publication : Philippe BAETEMAN
Comité de rédaction : Equipe municipale
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

© balasoiu ; macrovector - fr.freepik.com